



**Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs
les membres de la CAPD,**

Après une pétition ayant recueilli 51000 signatures, une journée de grève rassemblant plus de 100 000 collègues le 26 janvier dernier et une lettre signée par 22 000 collègues en 4 jours à l'adresse du premier ministre, les enseignants du premier degré ont obtenu l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE des collègues du second degré. Pour le SNUipp-FSU, il ne s'agit que d'une première étape. Nous demandons que cette indemnité soit versée à tous les PE et intégrée au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte pour le calcul de la retraite. Il est également nécessaire de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années par une forte augmentation de la valeur du point d'indice. Nous ne nous satisfaisons pas des 1,2% annoncés au mois de mars dernier. Enfin, si le ratio pour le passage à la hors-classe devrait augmenter de 0,5% cette année, il ne permet pas à tous les collègues d'atteindre ce « grade » avant de partir à la retraite. De plus, il existe maintenant trop de critères discriminants favorisant les uns au détriment des autres.

Nous le constatons, l'attractivité du métier passe aussi par une rémunération à la hauteur de la mission qui nous est confiée à savoir la réussite de tous les élèves.

Nous allons aujourd'hui étudier le mouvement des enseignant-es du premier degré de notre département. Nous nous félicitons, de constater que cette année, aucune échéance politique ne vient percuter le calendrier des instances ce qui permet une ouverture du serveur en dehors des périodes de congé et de donner ainsi aux collègues la possibilité de s'informer dans les meilleures conditions. Nous nous rendons tout de même compte que ce mouvement est une nouvelle fois complexifié par la multiplication des cas particuliers engendrés par le nombre croissant des postes à profil, les fusions d'écoles aux forceps, les flous des nominations et des départs en formation dans l'ASH, les blocages de postes...

Nous tenons à rappeler notre totale opposition au profilage des postes. Dans de nombreux cas cette pratique vient contredire l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle. Comment un collègue ayant fait des efforts de formation nécessitant des investissements professionnels et personnels non négligeables peut-il accepter d'être écarté au profit d'un autre ne justifiant pas des diplômes requis ou d'une moindre expérience ? Nous voyons là, pour notre part, l'expression à peine déguisée d'une gestion plutôt opaque des mérites supposés des uns et des autres...

Cette année encore, de nombreux collègues vont rester sans affectation à l'issue de cette première phase de mouvement, cela met en lumière l'absence d'attractivité ou l'inquiétude générée par certains secteurs faute d'une formation réellement adaptée à la ruralité de notre département. Cela montre aussi la difficulté de formuler des vœux à l'aveugle sur des petites écoles dans lesquelles il n'y a pas nécessairement de postes vacants. De ce point de vue nous souhaitons le rétablissement de la déclaration préalable d'intention de participer.

Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration des déroulements de carrière et des conditions d'exercice de toutes et tous est une condition majeure à la réussite des élèves.

Les délégués des personnels SNUipp-FSU 24



Bourse du Travail, 2ème étage gauche
26, rue Bodin - 24029 PERIGUEUX Cedex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52
e mail : snu24@snuipp.fr Site : <http://24.snuipp.fr>